



CONTRAT DE BAIE POUR L'ETANG DE L'OR

COMITE D'ETANG – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2007

Ouverture de la séance :

M. BARRAL, Président du Comité d'étang, Vice-Président du Conseil général de l'Hérault, Président du Syndicat mixte de gestion de l'Or, remercie la Communauté de Communes du Pays de Lunel, représentée par M. PEYRE DE FABRÈGUES, d'accueillir le Comité d'étang dans ses locaux.

Il signale la présence à ses côtés des partenaires signataires du contrat de baie.

- L'Etat représenté par M. DESBOUIS, Directeur départemental de la DDAF, accompagné de Mme VIU, responsable de la MISE,
- Le Département de l'Hérault représenté par M. André VEZINHET, Député, Président du Conseil général de l'Hérault, M. Louis CALMELS, Vice-Président du Conseil général de l'Hérault, Délégué à l'environnement, M. Jean-Marcel CASTET, Conseiller général de l'Hérault, Président de la Charte intercommunale de la Vallée du Salaison ;
- L'Agence de l'eau représentée par M. Michel DEBLAIZE, Délégué régional RMC ;
- La Région Languedoc Roussillon : n'étant pas représentée et excusée

Rappel du contexte de la réunion et de son ordre du jour :

M. BARRAL remercie les participants d'avoir répondu nombreux à son invitation et leur demande de bien vouloir s'inscrire sur la liste de présence qui circule dans la salle (cf annexe 1- liste des participants).

Il rappelle que ce Comité d'étang :

- rassemble près de soixante membres, représentant les institutions publiques, les maîtres d'ouvrages, les partenaires socio-économiques et usagers concernés par la mise en œuvre du contrat de baie,
- assure le suivi et l'évaluation du programme.

Le contrat de baie signé le 4 juillet 2003 entre l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO), qui en assure l'animation, est en cours d'achèvement.

Il s'agit aujourd'hui :

- **d'en établir le bilan et de le partager,**
- **de discuter des suites à donner à ce vaste programme de reconquête de la qualité des eaux de l'étang et de préservation de ses activités traditionnelles.**

M. BARRAL rappelle qu'à l'occasion du lancement officiel du contrat, le 26 novembre 2004, les partenaires signataires se sont accordés sur la nécessité de **création d'une structure d'animation, de coordination et d'études**, dont le périmètre serait mis en cohérence avec celui du contrat : le bassin versant de l'étang.

Cette structuration, considérée comme un préalable indispensable pour conduire de manière cohérente une politique de l'eau sur ce territoire semble désormais faire l'objet d'un consensus.

Le Président VEZINHET étant très attaché à ce projet, et ses autres obligations ne lui permettant pas d'assister à l'intégralité de la séance, M. BARRAL propose :

- de traiter cette question en premier point de l'ordre du jour pour lui permettre d'exprimer la position du Département;
- puis de laisser la parole aux signataires du contrat et autres membres du Comité d'étang.

Avec l'accord de l'assistance, le bilan du contrat 2003-2007 sera proposé en second point de l'ordre du jour, suivi du débat sur l'élaboration d'un second contrat et sur ses grandes orientations.

I / CREATION DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ETANG DE L'OR

M. BARRAL rappelle que le SMGEO, constitué de 13 Communes et du Département de l'Hérault, a assuré le suivi et l'animation du premier contrat et travaille sur un projet de révision statutaire lui permettant d'évoluer en Syndicat de bassin.

Diverses réunions de concertation ont été organisées autour de ce projet, avec les 32 communes concernées et les intercommunalités du territoire.

Elles ont récemment débouché sur un consensus en faveur de la création d'un syndicat d'études et d'animation, les travaux restant de la compétence des communes ou de leurs groupements.

Il est urgent que ce projet aboutisse car il constitue désormais un préalable incontournable à la signature d'un second contrat.

M. VEZINHET souligne l'attachement particulier qu'il porte à la sauvegarde du patrimoine inestimable que constituent les zones humides, dont celle de l'étang de l'Or.

Le Département conduit une politique de développement durable active et ambitieuse, reconnue aux niveaux international et national.

Sa politique de l'eau doit répondre aux enjeux actuels : sécurisation de l'approvisionnement, diversification et protection de la ressource, qualité de l'eau, prévention des inondations,...

Le défi à relever est amplifié par les spécificités du territoire, dont son contexte démographique, marqué par une arrivée massive de citoyens, notamment dans l'Est héraultais.

Pour gagner la bataille de l'eau, il est indispensable de s'organiser à l'échelle pertinente des bassins versants et de mettre en synergie les financements publics sous peine de les perdre. Leur raréfaction ne permettra pas de miracle.

Ce territoire est le seul dans l'Hérault non doté d'une structure de bassin.

Il se trouve face à l'impérieuse nécessité d'éviter un désastre inscrit si rien n'est entrepris.

Les crispations face aux modifications des pratiques imposées par ce projet sont compréhensibles mais ne doivent pas se cristalliser et le mettre en péril.

La mise en place d'un calendrier pour son aboutissement avant la fin 2008 est devenue une absolue nécessité.

Ce projet bénéficie d'atouts importants:

- le soutien de l'Etat,
- l'important accompagnement financier de l'Agence de l'eau,
- l'investissement personnel et les compétences des Conseillers généraux en charge du dossier : Louis CALMELS; Claude BARRAL, Jean Marcel CASTET.

A l'exemple de l'investissement consenti avec succès sur l'étang de Thau, le Département sera au rendez-vous.

M. DESBOUIS expose les attentes de l'Etat en lien avec les politiques nationales et communautaires.

Ce territoire est caractérisé par une connexion d'enjeux et problématiques : eau, environnement, urbanisme, aménagement du territoire, agriculture, pêche, chasse.

Les politiques correspondantes doivent s'inscrire dans un cadre réglementaire européen et national qui a évolué avec l'adoption de directives successives :

- la directive « Eaux résiduaires urbaines » qui impose des normes de traitement,
- la directive « zone sensible » qui renforce ces normes sur l'azote et le phosphore,
- la directive cadre sur l'eau (DCE) et sa déclinaison dans le SDAGE qui fixent les orientations de gestion des eaux superficielles et souterraines,
- la directive « Nitrates »,
- les directives « Oiseaux » et « Habitats » dont l'application se traduit par la création du réseau Natura 2000.

Ces textes concourent à l'amélioration de la qualité et leur mise en œuvre est suivie avec attention par l'Etat et la Commission européenne.

Le premier contrat de baie pour l'étang de l'Or a permis d'atteindre des résultats significatifs et encourageants en matière d'assainissement, dont l'Etat se réjouit.

Il est cependant nécessaire d'aller plus loin avec l'élaboration d'un second contrat élargi, qui mettra en perspective un cadre clair, prospectif et partagé et constituera un outil de cohérence et de concertation. L'Etat ne peut qu'y être favorable.

La création du Syndicat de bassin complétera le triptyque « territoire- projet - porteur de projet » nécessaire à toute politique d'aménagement. L'Etat est très attaché à sa mise en place et reste mobilisé aux côtés des collectivités qui y contribuent. La finalisation de ce projet permettra une couverture intéressante du Département de l'Hérault.

M. DEBLAIZE rappelle que l'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat créé en 1964 qui travaille de manière planifiée. C'est actuellement un IXième programme d'intervention qui est mis en œuvre.

Au fil de ses différents programmes, l'approche de l'Agence de l'eau a évolué : initialement thématique (assainissement, eau potable, agriculture,...) elle a glissé vers une vision territoriale.

Cette mutation a été orientée par :

- la loi sur l'eau de 1992, qui a introduit la planification par bassins versants en instituant les SDAGE et SAGE,
- la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui impose l'atteinte d'un bon état écologique pour les masses d'eau superficielles et souterraines à l'horizon 2015 et impose le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats - S'agissant de l'étang de l'Or, il est évident que le « bon état » ne pourra être atteint en 2015 et qu'une à deux demandes de dérogations seront nécessaires.

L'approche territoriale actuelle est conduite dans le cadre de partenariats, dont celui conclu avec le Département de l'Hérault en matière d'assainissement ou l'accord-cadre signé le 4 juillet 2007 avec la région Languedoc Roussillon .

Elle s'appuie sur des outils renforcés : SAGE, contrats de milieux, dont celui de l'étang de l'Or, à renouveler.

La mise en place de ces outils est conditionnée par l'existence de structures locales aptes à porter les actions correspondantes et dont le périmètre est adapté, ce qui n'est pas le cas du SMGEO.

Ces structures doivent, en outre, être organisées au bon niveau d'intercommunalité : celui introduit par la loi Chevènement ; dont le libellé : « renforcement et simplification de la coopération intercommunale », traduit l'esprit.

- la « simplification » implique un dépassement du niveau communal au profit de celui des EPCI : c'est dans cette optique qu'il a été demandé au SMGEO de construire sa révision statutaire.
- le « renforcement » suppose un niveau de compétences pertinent : ici l'animation, la coordination, les études. Ces compétences ne doivent pas nécessairement intégrer les travaux qui peuvent rester à un niveau infra-territorial : celui des communes ou de leurs groupements.

L'Agence de l'eau est satisfaite de constater que ce territoire s'oriente vers ce schéma. Lorsque ce travail aura été accompli, l'élaboration du second contrat sera facilitée. Un diagnostic sérieux, des objectifs partagés concourront à la mise en place d'actions qui répondront aux objectifs de bon état écologique exigé.

M. CALMELS signale son total accord avec les déclarations des précédents intervenants et précise que son intervention sera donc succincte. C'est en sa qualité de Président du Syndicat mixte du bassin du Lez-Mosson–Étangs palavasiens qu'il souhaite s'exprimer. Sur ce territoire d'environ 400.000 habitants, à forts enjeux, la mise en place d'un syndicat de bassin constituait une gageure aussi importante : il s'agissait d'accorder les communes du Nord, proches de la source du Lez, avec celles de l'aval exposées aux problèmes des crues. L'accord recherché concernait en outre la Communauté d'agglomération de Montpellier dont les compétences sont importantes et dont les exigences étaient plus fortes que celles de communes de taille plus réduite, dont certaines n'étaient concernées qu'à la marge par le projet.

Un important travail de concertation préalable a été accompli pour lever les oppositions politiques et dépasser le passif lié à la forte urbanisation du territoire.

Cela n'a pas été facile et plutôt complexe, mais ce syndicat est désormais créé. Communes et syndicats de communes ont conservé la compétence « travaux » et le syndicat joue un rôle de coordination. Ce fonctionnement donne aujourd'hui entière satisfaction.

M. BARRAL constate la convergence des interventions précédentes et propose aux autres membres de l'assistance de s'exprimer.

M. GANIBENC, en qualité de Président du SIATEO, se déclare favorable au projet qui a désormais à ses yeux toutes les chances de se concrétiser. Il satisfait la demande qu'avait exprimée SIATEO il y a six mois et il est désormais possible de travailler sur un second contrat. Il souhaite que l'étude hydraulique réalisée en 2004 par le SIATEO soit prise en compte par le futur syndicat de bassin.

M. BARRAL répond par l'affirmative. Toutes les études déjà réalisées lui paraissent constituer un patrimoine commun à verser à l'actif du Syndicat de bassin, à compléter et actualiser. Cette remarque vaut également pour l'étude réalisée en 2002 sur le canal de Lunel.

M. CASTET, Conseiller général du canton de Castries et Président de la Charte du Salaison, déclare avoir conscience des difficultés structurelles, parfois relationnelles, liées à la création du Syndicat de bassin. Il rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'une nécessité immédiate.

Mme. TEMPIER, Maire de Saint Vincent de Barbeyrargues, intervient pour le compte Communauté de Communes du Pic Saint-Loup, concernée par deux structures de bassin : le Syndicat Lez-Mosson-Etangs palavasiens et le futur Syndicat Or. Elle souhaiterait que soit examinée la possibilité d'harmoniser le transfert des compétences.

M. CALMELS précise que le transfert concernera des compétences similaires sur des territoires différents. Cependant le Syndicat du bassin de l'Or sera issu d'une révision statutaire de l'actuel SMGEO, ce qui peut engendrer quelques variantes compte tenu des ses actuelles compétences qu'il continuera à exercer.

M. BERARD, en sa qualité de Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de l'Or, tient à faire part de la position de cette collectivité qui rejoint en tous points celle du SIATEO. Les réserves qui ont été émises sont levées. En conséquence, il adhère au projet actuel.

En l'absence d'autre demande d'intervention sur ce premier point de l'ordre du jour, Monsieur BARRAL propose d'aborder le second point, à savoir le bilan du contrat 2003-2007.

II / BILAN DU CONTRAT DE BAIE 2003-2007 et PERSPECTIVES

Mme BOUSQUET assure sa présentation sous forme de diaporama annexé au compte-rendu (annexe 2).

A/ ELEMENTS CLES DU BILAN

Sur les axes prioritaires du contrat, les éléments suivants sont soulignés :

Volet assainissement : les opérations les plus urgentes sont réalisées ou en cours. L'enveloppe budgétaire prévue au contrat est entièrement consommée.

6 stations d'épuration ont été financées et certaines sont allées au-delà des normes épuratoires en vigueur.

Des retards sont à regretter mais s'expliquent par la lourdeur des procédures ou par quelques difficultés politiques.

Malgré ce, il s'agit d'une véritable avancée.

Volet agricole : le premier projet territorial porté par la Chambre d'agriculture et l'ADVAH a permis la réalisation d'un gros travail d'animation. Il a permis de mobiliser un Comité agricole sur l'élaboration d'un second programme 2007-2008 qui poursuit les actions déjà engagées et introduit un catalogue varié d'actions territoriales concrètes et un soutien direct aux exploitants. Malgré cette dynamique, le constat n'est pas celui d'une diminution des nitrates dans la nappe. Reste à savoir si ce constat est lié à l'effet retard des mesures prises ou si des adaptations sont nécessaires.

Sur les autres actions du contrat, sont à noter:

- une amélioration de la connaissance dans de nombreux domaines,
- la structuration de nombreux réseaux de suivi
- des actions engagées dans de nombreux domaines : cours d'eau (plans de gestion), marais (Natura 2000), gestion des espèces proliférantes, animation-sensibilisation....

B / PERSPECTIVES POUR UN SECOND CONTRAT :

Les grandes orientations du prochain contrat, discutées en Comité technique, sont présentées sous forme d'un tableau figurant en fin du diaporama (cf annexe 2).

C / DEBAT :

M. LEYDIER, en sa qualité de représentant élu de la Chambre d'agriculture ne peut que cautionner un nouveau contrat.

Sur ce territoire toutes les filières agricoles sont représentées (arboriculture, maraîchage, vigne) et ne présentent pas toutes le même niveau d'engagement. Il est important que l'ensemble s'oriente vers une agriculture raisonnée.

Il est vrai que le taux de nitrates n'a pas baissé mais il n'a pas augmenté non plus.

Des efforts sont consentis et il convenait de les souligner.

Certaines exigences sont difficiles à satisfaire. Tel est le cas des actions à conduire dans les périmètres de captages : 50 % des agriculteurs du territoire concerné doivent s'engager pour qu'il leur soit possible de souscrire à des mesures agri-environnementales. Cette exigence lui paraît trop élevée.

Mme SUZOR, chargée de mission auprès de la Chambre d'agriculture et de l'ADVAH, souligne le caractère très constructif du partenariat mis en place dans le cadre du contrat de baie avec la profession agricole.

Mme DORFLIGER, chargée d'études au BRGM, apporter des précisions concernant l'étude menée sur les échanges nappes-étang :

- ils diffèrent d'un secteur de l'étang à l'autre,
- les efforts doivent être concentrés sur le secteur nord de l'étang, où les échanges eaux de surface-eaux souterraines sont avérés.

M. DEBLAIZE, en réponse à l'intervention de M. LEYDIER , rappelle l'obligation de résultats imposée par la DCE.

S'il n'y a pas d'engagement fort, il n'y aura pas de résultats. L'Agence de l'eau ne peut revenir pas sur le taux 50 %.

En ce qui concerne les pistes du futur contrat, il conviendra de les explorer, de les développer et de les partager. Il s'agira de l'une des missions de Syndicat de bassin qui doit jouer un rôle de concertation, de coordination et de mise en cohérence. Des études seront à conduire pour affiner le projet.

M. BARRAL conclut sur la nécessité de programmer rapidement les réunions des EPCI pour organiser les transferts de compétences nécessaires à la création du Syndicat de bassin.

Au regard des délais nécessaires à certaines actions – 5 ans pour la construction de la station d'épuration de Lunel- il convient de travailler sans attendre sur le futur contrat et de poursuivre la dynamique engagée.

Les prochaines échéances électorales ne doivent pas freiner ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Pour extrait conforme.
Le Président du Comité d'étang.**



Claude BARRAL

ANNEXE 1

CONTRAT DE BAIE POUR L'ETANG DE L'OR - Séance du Comité d'étang du 20 novembre 2007- LISTE DES PARTICIPANTS**étaient présents:**

ANDREO	Roger	Président	Association des manadiers de taureaux de race camarguaise
ANDRIEUX	Christian	Conseiller municipal	Commune de Lunel
ANTOINE VAZZOLER	Nathalie	Technicienne	Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or
BARRAL	Claude	Conseiller général du Canton de Lunel, Vice-Président du Conseil général de l'Hérault, Président du Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or	
BARRERA	Anahi		Agence de l'eau RMC
BAUDUIN	Christine	Directrice	Charte intercommunale de la vallée du Salaison
BAYEUX	William	Adjoint au Maire	Commune de Lunel Viel
BERARD	Francis	Maire	Commune de Lansargues
BEZIAT	Patrick	Chef de service	Direction de l'eau et des milieux aquatiques- Département de l'Hérault-SATESE
BOSCHER	Alice		ADVAH - Chambre d'agriculture
BOUSQUET	Christine	Chargée de mission	Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or
BROUILLET	Jean-Louis	Chef de service	Direction de l'eau et des milieux aquatiques- Département de l'Hérault-
BRUNEL		correspondant local	l'Hérault du jour
CALMELS	Louis	Conseiller général	du Conseil général de l'Hérault, Vice-Président délégué à l'environnement
CALMELS	Louis	Conseiller général,	Vice-Président du Conseil général de l'Hérault
CANITROT	Henri		Fédération de pêche de l'Hérault
CARRIERE	Patricia	Technicienne	Charte intercommunale de la vallée du Salaison
CASES	Ludovic	Technicien	Charte intercommunale de la vallée du Salaison
CASTET	Jean-Marcel	Conseiller général,	Président de la Charte intercommunale de la Vallée du Salaison
CELLIER	Marcel	Conseiller municipal	Commune de Sussargues
CLERC	Jean-Michel	Administrateur	AGME
COPEP	Bernard	Directeur	CEHM
DEBLAIZE	Michel	Délégué régional	Agence de l'eau RMC
DESBOUIS	Jean-François	Directeur	DDAF
DORFLIGER	Nathalie	BRGM	
DUEZ	Jean Pierre		Agriculteur
DUPRAT	Roger	Association Melgueil environnement	
DUPRE	Nicolas		CEPRALMAR
DUTRONC	Maria	correspondante locale	Midi libre

FERENTZ	Jean-Alain	Adjoint au Maire	Commune de Saint Nazaire de Pézan
FRANCK	Joseph		ASA de Marsillargues
GANIBENC	Bernard	Adjoint au Maire	Commune de Mauguio
GARRIGUES COLL	Claudine		Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or
LAFFORGUE	Frédéric	Conseiller général du Canton de Castelnaud le Lez	
LARGUIER	Josiane	Chargée de mission	Cabinet du Président du Conseil général de l'Hérault
LAVIGNE	Mireille	suppléante du Député Jean Pierre GRAND	
LE POMMELET	Eve	Chargée de mission	Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or
LEPOUDERE	Patrick	Conseiller municipal	Commune de Pérols
LEYDIER	Jean Luc	représentant élu de la chambre d'Agriculture de l'Hérault	
MARTIN	Eric	Technicien	SIATEO
MEYRIEU		Conseiller municipal	Commune de Saint Bres
MONTANIER	Lucienne	Conseillère municipale	Commune de Lansargues
MONTIEL	Roger	Adjoint au Maire	Commune de Candillargues
MOULIS	Didier		EID
MUNARON	Dominique		IFREMER
PECQUEUR	Fabrice	Conseiller municipal	Commune de Valergues
PEYRE DE FABREGUES	Gilles	Maire	Commune de Saint Nazaire de Pézan
PIERROT	Christian	Conseiller municipal	Commune de La Grande Motte
PUCHOL	Marcelle	Conseiller municipal	Commune de Marsillargues
RIBEYRE	Sylvain	Ingénieur	Communauté de communes du Pays de l'Or
ROUX	Jean-Michel	Conseiller municipal	Commune de Saint Nazaire de Pézan
SANGUINEDE	Fabien		Communauté de Communes du Pays de Lunel
SARGUEIL	Hervé	Conseiller municipal	Commune de Le Grau du Roi
SUZOR	Hélène		ADVAH - Chambre d'agriculture
TAURINES	Michèle	Chef de Cabinet	ADVAH - Chambre d'agriculture
TEMPIER	Véronique	Maire	Commune de Saint Vincent de Barbeyrargues Communauté de Communes du Pic saint Loup
VEZINHET	André	Député, Président du Conseil général de l'Hérault	
VIU	Annie	DDAF MISE	